

Référentiel de Compétition

MÉTIER N° N3

TECHNOLOGIE MOTOCYCLE

Soumis par :

Rémi DEMENAI, Expert WorldSkills France

Date : 28/03/2024

TABLE DES MATIÈRES

1.	NOM ET DESCRIPTION DU MÉTIER	3
2.	CONNAISSANCES ET PORTÉE DU TRAVAIL.....	4
3.	LE SUJET D'ÉPREUVE.....	5
4.	NOTATION	6
5.	EXIGENCES DE SÉCURITÉ LIÉES AU MÉTIER	7
6.	ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX	8

1. NOM ET DESCRIPTION DU MÉTIER

LE NOM DU MÉTIER EST TECHNOLOGIE MOTOCYCLE

DESCRIPTION DU MÉTIER

Les compétences d'un technicien motorcycle doivent être :

- Contrôler et remettre en état des systèmes de gestion moteur ;
- Diagnostiquer des systèmes de gestion moteur ;
- Assurer la maintenance des systèmes mécaniques des motorcycles ;
- Diagnostiquer les systèmes motorcycle ;
- Diagnostiquer, contrôler et remplacer des systèmes à gestion électronique ;
- Diagnostiquer, contrôler et remplacer des systèmes mécaniques ;
- Réaliser des diagnostics complexes des dysfonctionnements des véhicules ;
- Réaliser des interventions complexes de la maintenance ;
- Réaliser l'organisation des activités de maintenance et de réparation ;
- La consignation / déconsignation des véhicules électriques et les préparer à la maintenance.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES AU RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTITION

Le Référentiel de Compétition Métier ne contient que des informations relatives au métier. Il doit donc être utilisé en association avec le règlement de la Compétition Nationale des Métiers et ne peut contredire ce Règlement. En cas de contradiction qui resterait dans le présent document, c'est le Règlement de la Compétition qui prime.

2. CONNAISSANCES ET PORTÉE DU TRAVAIL

La compétition est une démonstration et évolution de tout ou partie des compétences associées avec le métier en question. Le sujet d'épreuve est uniquement composé de travaux pratiques.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

- Le diagnostic des dysfonctionnements électriques des véhicules.
- Le diagnostic des dysfonctionnements mécaniques des véhicules
- La capacité à intervenir sur un véhicule électrique
- La maintenance et le contrôle des organes mécaniques.
- L'organisation des activités de maintenance.
- La gestion du temps de travail.

CONNAISSANCES THÉORIQUES

Les connaissances théoriques sont requises mais ne seront pas testées à proprement parler :

- Lecture de schémas électriques.
- Utilisation d'outil de diagnostic.
- Connaissance théorique du fonctionnement d'un moteur.
- La réglementation concernant les véhicules électriques.

La connaissance des règles et règlements de compétition ne sera pas testée.

TRAVAUX PRATIQUES

- Suivi de la procédure du constructeur.
- La maîtrise des outils de maintenance.
- La maîtrise des outils de mesure électrique.
- La maîtrise des outils de métrologie.
- Connaissance de la réglementation concernant les véhicules électriques de plus de 60 V.
- L'organisation du poste de travail.
- Gestion du temps de travail.
- La cohérence et l'efficacité des hypothèses de diagnostic.

3. LE SUJET D'ÉPREUVE

FORMAT / STRUCTURE DU SUJET D'ÉPREUVE

La compétition est fractionnée en 5 ou 6 modules de travail.

Tous les modules ont une durée de 1 h à 4 h et les candidats tourneront par groupe de 2 sur chaque module de travail.

Chaque candidat participera à 2 ou 3 épreuves par jour et aura 1,5 h à 2 h de pause pour le déjeuner.

Les différents modules portent sur les thèmes suivants :

- Remplacement d'élément mécanique technique
- Diagnostic électrique de système simple type démarrage, signalisation
- Diagnostic de système complexe piloté type injection multiplexage ABS
- Métrologie moteur
- Intervention sur véhicule électrique

DISTRIBUTION / CIRCULATION DU SUJET D'ÉPREUVE

Le sujet des modules ne sera pas communiqué en amont, ni aux candidats ni aux jurés.

Seuls l'expert national et son adjoint auront accès au sujet et il pourra être modifié jusqu'à la veille de la compétition.

Le détail précis du barème de notation n'est pas communiqué non plus.

Le sujet sera distribué la veille de la compétition J-1 lors de la prise en main du matériel.

4. NOTATION

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Répartition des points par critères.

Le tableau ci-dessous permet de présenter la répartition des points par domaines.

Le total est toujours sur 100.

SECTION	Domaines de compétences	NOTE	
		Measurement	Total
A	Module 1	20	20
B	Module 2	20	20
C	Module 3	20	20
D	Module 4	20	20
E	Module 5	10	10
F	Module 6	10	10
	Total =	100	100

SPÉCIFICATION D'ÉVALUATION DU MÉTIER

Pour information, le « Judgement » est une notation subjective qui fait appel à l'appréciation des membres du jury (exemple : esthétique, finition...) Le « Measurement » est une notation objective correspondant à des critères mesurables (exemple : dimensions, tâche réalisée ou non...).

Pour information, les notes seront toujours objectives et correspondent à des tâches réalisées ou non. Aucune note ne sera subjective.

5. EXIGENCES DE SÉCURITÉ LIÉES AU MÉTIER

Tous les candidats doivent porter et utiliser :

- **Des vêtements de protection.**
- **Des chaussures de sécurité.**

Il sera fourni aux candidats :

- **Gants de protection jetables.**
- **Lunettes de protection.**
- **Bouchons de protection auditive.**
- **EPI propre au sujet véhicule électrique.**

Les candidats peuvent se présenter avec leurs propres EPI.

Les candidats doivent maintenir libre de tout obstacle leur surface de travail et veiller à la garder propre tout au long de l'épreuve.

Le non-respect de ces règles par les candidats pourra provoquer la perte de points.

6. ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX

LISTE D'INFRASTRUCTURES

La liste des infrastructures reprend tous les équipements courants, matériaux et installations mis à disposition des compétiteurs sur les espaces de concours en général.

Chaque poste de travail sera muni d'un établi et d'une table élévatrice ou d'une table de travail selon l'épreuve.

L'ensemble de l'outillage nécessaire à la bonne réalisation des épreuves sera mis à disposition des candidats.

Les outils d'aide au diagnostic seront fournis.

MATÉRIAUX, ÉQUIPEMENTS ET OUTILS QUE LES COMPÉTITEURS APPORTERONT DANS LEUR CAISSE À OUTILS

Les compétiteurs n'auront pas à apporter d'outils.

S'il le souhaite, le compétiteur pourra utiliser son propre multimètre.

Une liste complémentaire pourra être distribuée lors du séminaire de préparation à la Compétition Nationale et/ou apparaître sur le sujet d'épreuve.

MATÉRIAUX ET ÉQUIPEMENTS INTERDITS SUR L'ESPACE DE COMPÉTITION

Les candidats ne pourront pas apporter leurs propres caisses à outils.

L'utilisation d'outil de communication est interdite sur l'ensemble de l'espace métier (téléphone portable, montre connectée...).

Une liste complémentaire pourra être distribuée lors du séminaire de préparation à la Compétition Nationale et/ou apparaître sur le sujet d'épreuve.